

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

3/1 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
« LES THUYAS » ET « LES CYPRES » – RUE DU LANGUEDOC –
PARCELLES SECTION AI N° 328 ET 329 – DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », Vilogia envisage une opération de résidentialisation des espaces extérieurs privés des résidences « Les Thuyas » et « Les Cyprès », sises avenue Marc Sangnier.

Cette opération est prévue sur des terrains appartenant à la ville de Mons en Barœul, situés rue du Languedoc, et référencés en R3b au plan parcellaire établi par le cabinet géomètre-expert Berlem le 23 avril 2010.

La zone concernée par cette résidentialisation, appartenant au domaine public communal, comprend deux parcelles à usage public piétonnier, d'espaces verts et d'accès aux résidences :

- parcelle section AI n° 328 pour une contenance de 1 999 m²,
- parcelle section AI n° 329 pour une contenance de 2 395 m².

Préalablement à la cession des terrains cadastrés section AI n° 328 et 329 par la ville à Vilogia, il y a lieu d'intégrer ces parcelles dans le domaine privé de la commune.

Il est à souligner que conformément aux réglementations en vigueur :

- l'emprise de ces parcelles est interdite à l'usage du public depuis le 23 janvier 2013,
- l'interdiction, prononcée par arrêté municipal en date du 21 janvier 2013, a été matérialisée sur le terrain par Vilogia.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- constater la désaffectation matérielle des terrains cadastrés section AI n° 328 et 329 d'une contenance totale de 4 394 m²,
- prononcer le déclassement du domaine public communal de ce terrain,
- intégrer ce terrain dans le domaine privé communal.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour ; une élue s'étant abstenue : Mme PADISSIS.